

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Domaine d'application

Les présentes CGV s'appliquent au contrat d'achat et de location entre le client et Limmex AG. Les dispositions contraaires du client ne s'appliquent pas. Les présentes conditions générales publiées sur le site internet de Limmex AG au moment de la conclusion de la transaction sont applicables dans tous les cas.

Objet de ces CGV

Les présentes CGV régissent uniquement l'achat ou la location des appareils d'appel d'urgence, soit par l'intermédiaire de la boutique en ligne, soit dans un point de vente. Il est également possible de souscrire un abonnement d'appel d'urgence Limmex. Ceci ne fait pas partie des présentes CGV. Un contrat d'abonnement séparé doit être conclu à cet effet.

Conclusion de contrat

La commande lie le client dès qu'il l'a passée. Limmex AG accepte la commande soit en envoyant au client une confirmation de commande, soit en livrant ou en remettant la marchandise commandée.

Conditions de livraison

Limmex AG s'efforce d'expédier la commande le plus rapidement possible ; normalement, dans les 3-5 jours ouvrables suivant la validation de la commande. Ceci n'est pas garanti. Les commandes sont expédiées par la Poste Suisse exclusivement à des adresses de livraison en Suisse. Les frais d'expédition sont de CHF 7.– ou CHF 14.–.

Modalités de Règlement

Les articles commandés peuvent être payés sur facture, par carte de crédit (Visa, MasterCard) ou en espèces au point de vente. Si le client n'a pas payé la facture à la date d'échéance ou s'il s'y est opposé par écrit, il est automatiquement mis en demeure. Tous les frais encourus par Limmex AG en raison du retard de paiement sont à la charge du client. La majoration pour le deuxième rappel est de CHF 20.– et de CHF 30.– pour le troisième rappel.

Prix

Les prix et les produits cités dans la boutique en ligne ou aux points de vente sont sujets à changement sans préavis.

Location

Si le client décide de louer le dispositif d'appel d'urgence, la durée de ce contrat dépend de la période de facturation choisie. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 14 jours notifié par écrit par courrier re commandé à l'échéance du terme respectif. Le cachet de la poste est déterminant pour le respect du délai. Le dispositif d'appel d'urgence (y compris les accessoires) reste la propriété exclusive de Limmex AG. L'objet loué doit être restitué au fournisseur à la fin du contrat. Tous les manuels, câbles et accessoires doivent être retournés à Limmex AG aux frais du client. Le paiement du loyer se fait par facture ou par carte de crédit, selon le mode de paiement convenu à l'avance. Pour le reste, les dispositions du Code suisse des obligations (art. 253 ss CO) sont applicables. En particulier, le locataire est responsable de tous les dommages causés à l'objet loué et à ses accessoires pendant la période de location, par exemple à la suite d'une chute, d'un acte de vandalisme, de l'effet des éléments, d'une manipulation, d'une utilisation inappropriée ou d'une utilisation à des fins autres que celles auxquelles l'objet loué était destiné, ou à la suite de toute autre circonstance ou comportement dont le locataire est responsable. Les frais de remplacement de l'objet loué sont à la charge du client. En cas de vol ou de perte de l'objet loué ou des accessoires pendant la période de location, le locataire est responsable. La perte sera facturée au locataire à la valeur de remplacement. Si le locataire remet l'appareil d'appel d'urgence à des tiers, il est responsable de tous les dommages causés à l'appareil par des tiers.

Garantie

La période de garantie pour l'équipement acheté est de deux ans à compter de la date d'expédition ou de la date d'achat au point de vente. Sont exclus de la garantie les dommages aux pièces d'usure (par ex. verre, bracelet de montre, etc.) et les dommages dus à une mauvaise manipulation (dommages dus aux chutes). L'appareil Limmex ne doit pas être ouvert. Toute modification de l'appareil n'est pas autorisée et annulera la garantie. Tout défaut ou livraison incorrecte doit être signalé à Limmex AG dans les 14 jours suivant la réception de la marchandise.

Exclusion de responsabilité

Limmex AG décline toute responsabilité pour les dommages de toute nature, dans la mesure où la loi le permet. Le montant maximum des dommages à payer est limité au prix d'achat ou à CHF 100.– pour la location.

Protection des données

Lors du traitement des données personnelles (noms, adresses postales, numéros de téléphone, etc.) que le client communique dans le cadre de l'achat de l'appareil, Limmex AG respecte la législation en vigueur sur la protection des données.

Instruction de révocation / droit de rétractation

Chaque client, qui est un consommateur, peut révoquer son contrat d'achat ou de location dans un délai de 14 jours sans indication des raisons, sous forme écrite (par exemple, lettre, fax, e-mail). Le délai commence à courir à compter de la réception de la présente sous forme écrite, mais pas avant la conclusion du contrat ni avant que Limmex AG n'ait rempli ses obligations d'information. L'envoi en temps utile de la révocation suffit pour respecter le délai de révocation.

La rétractation doit être adressée à :

Limmex AG, Eugen-Huber-Strasse 12, CH-8048 Zürich;
E-mail: info@limmex.com

Conséquences de la rétractation

En cas de rétractation effective, les prestations reçues par les deux parties doivent être restituées et les frais perçus (par ex. intérêts) doivent être remboursés. Cela peut avoir pour conséquence que le client doive néanmoins s'acquitter de ses obligations de paiement contractuelles pendant la période allant jusqu'à la révocation. Si le client n'est pas en mesure de restituer ou de retourner à Limmex le service et les avantages reçus (par ex. avantages d'utilisation), partiellement ou uniquement dans un état détérioré, il doit indemniser Limmex de la valeur dans cette mesure. Les obligations de remboursement des paiements doivent être remplies dans les 30 jours. Le délai commence pour le client à l'envoi de sa déclaration de rétractation, pour Limmex à sa réception.

Indications spéciales

Le droit de rétractation du client expire prématurément si le contrat est entièrement exécuté par les deux parties à la demande expresse du client avant que celui-ci n'ait exercé son droit de rétractation.

Indications juridiques

Le contenu du site Limmex est protégé par le droit d'auteur, sauf indication contraire. Le contenu ne peut être diffusé, publié, modifié, réutilisé, transmis ou utilisé à des fins publiques ou commerciales sans autorisation écrite. Limmex AG n'assume aucune garantie ou responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité du site web et exclut toute responsabilité pour le contenu incomplet ou incorrect.

Loi applicable et juridiction compétente

Les relations contractuelles entre Limmex AG et le client sont régies exclusivement par le droit matériel suisse, à l'exclusion des dispositions de droit international privé et des traités internationaux. Le lieu de juridiction exclusif est le siège suisse de Limmex AG.

Séparabilité des clauses

Si l'un de ces paragraphes est nul, la validité des autres paragraphes n'est pas touchée. La clause nulle est remplacée par une disposition qui s'en rapproche le plus possible économiquement.